

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025	
Date d'affichage et de convocation 3 avril 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 17 Votants : 20	Etaient présents: Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjane RENE, Christine MAHE, Martine POULLIE, Jean-Jacques PERCHAT, Maurice ANDRIEU, Benoît FARRAN, Gilles MEKLER, Georges BIRBA, Thierry TABORSKI, Thierry MARIN-CUDRAZ, Elodie SIMONE, Estelle BOCKEL, Francis KLEIJN, Nathalie CHEVALLIER. Pouvoirs: Olivier BECRET à Nicole BERGERAT, Olivier VELIN à Christine MAHE, Flavien PARISI à Francis Kleijn. Absents: Djemaï LASSOUED, Kadidiatou DIEBKILE, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG et Antoine CALDICOTE. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Maryvonne JOUANY

2025/016 - ATTRIBUTION DU MARCHE DE DISSIMULATION DE RESEAUX ET AMENAGEMENT DE LA RUE DES FAUVETTES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la consultation réalisée entre le 8 janvier 2025 et le 14 février 2025 pour le marché de dissimulation des réseaux et aménagement de la rue des Fauvettes.

Considérant les 5 candidatures et offres remises.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

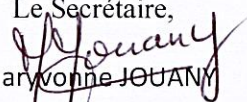
- La valeur technique de l'offre, appréciée au regard du mémoire technique : 60% de la note finale;
- Le prix : 40% de la note finale.

Vu le rapport d'analyse des offres transmis par l'AMO, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer et d'émettre un avis sur le classement suivant :

CANDIDAT	Montant €HT	NOTE TECHNIQUE / 60	NOTE PRIX / 40	NOTE GLOBALE / 100	Classement base
COCHERY & BIR	888 043,47	41,25	36,08	77,33	2
DESPIERRE & PRUNEVIEILLE	899 940,45	35,25	36,03	71,28	3
MEDINGER & CEGELEC & SAS CORETEL	759 650,70	47,25	36,65	83,90	1
TERSEN	1 176 635,50	40,50	25,23	65,73	4
VIABILITE TPE	804 369,99	28,50	36,45	64,95	5

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (15 pour, 3 contre : M. RENE, M. MARIN CUDRAZ et M. TABORSKI, et 2 abstentions : Mme BOCKEL et Mme BIRBA) :

- **DECIDE** de retenir le groupement Medinger, Segelec et Coretel pour un montant total du marché de 759 650,70€ HT.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer le marché correspondant et toutes les pièces afférentes

Le Secrétaire,

Maryvonne JOUANY



Le Maire,
Yves MURRU

Fait et délibéré le 09/04/2025
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la
Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre.
Le Maire certifie exécutoire la présente,
transmise en sous- préfecture de Sarcelles